

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 avril 2026

Délibération n°20260430_40

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**
Présents : 62
Suppléants : 5
Pouvoirs : 7
Votants : 69
- dont « pour » : 69
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : FISCALITE : approbation des taux d'imposition et montant de produit des taxes intercommunales pour 2026

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – BOULIER Norbert – BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – CAMY Bruno – PINAUD Laurence - BARREAUX Bernadette – LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – PERRON Michèle - RADOUX Loïc – NOEL Yannick – BELAIR Lionel – CHAUSSEPIED Pierre – FLAGÉY Jean-Michel – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle – FELIX Héroïse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – DANÉDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – BRIE Antoine – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-LUNÉ Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
2-MELON Marilyne suppléante de AUDOUIN Mickaël
3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4-GROLLEAU Jean-Philippe suppléant de KAUD Pascal
5-FAURE Sigrid suppléante de BAUSSANT Jean-Robert

Pouvoirs :

1- MICHONNEAU Patrick pouvoir à JEROME Géraldine
2- REMAUD Richard pouvoir à COMBAUD Alain
3- CHAUDRET Basile pouvoir à BOUCHET Éric
4- ROULLAND Jean pourvoir à SOURY Christine
5- SEMON Laura pouvoir à FOURÉ Brigitte
6-PINGANAUD Paul pouvoir à COMBAUD Renaud
7-SYLVESTRE Gilles pouvoir à CROIZARD Christian

Excusé(es) :

Secrétaire de séance : Émilie ROUX

FISCALITE : APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION ET MONTANT DE PRODUIT DES TAXES INTERCOMMUNALES POUR 2026

Approbation des taux d'imposition communautaires 2026 :

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,

Vu les orientations retenues par le bureau communautaire le 13 avril 2026,

Monsieur le Président rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année avec un report au 30 avril en cas d'année d'élections municipales et intercommunales.

Monsieur le Président propose de maintenir les mêmes taux communautaires qu'en 2025 et d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2026 :

	Taux 2026	<i>Taux 2025, pour mémoire</i>
Taux de la Taxe sur le foncier bâti	5,33%	<i>5,33%</i>
Taux sur le Foncier non bâti	11,00%	<i>11,00%</i>
Taux de la Taxe d'habitation	4,12 %	<i>4,12%</i>
Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE)	3,93%	<i>3,93%</i>
Taux de Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	26,45%	<i>26,45%</i>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les taux de fiscalité communautaires pour 2026 ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**




Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD